



Qu'il s'agisse de fonder une famille, d'être amoureux, de sortir avec quelqu'un ou d'avoir une relation, chacun a le droit de mener sa vie affective, sentimentale et sexuelle comme il l'entend et avec qui il l'entend. Pourtant, les personnes en situation de handicap n'ont pas toujours cette possibilité : trop de barrières subsistent encore, en particulier dans le regard que la société pose sur le handicap. La représentation sociale d'un corps humain idéal, véhiculée par les médias en général et les magazines de mode en particulier, place les personnes en situation de handicap dans une situation « d'anormalité », d'infériorité, susceptible de les isoler socialement, affectivement et d'inhiber toute forme de désir.

*Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.* » Article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 « À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. » « (...) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. » Article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

**CONTEXTE :** *S'approcher du paysage intime de l'autre, recevoir ce qui fait résonance et accepter d'en être changé.* TISSERON Serge, L'empathie au cœur du jeu social, Vivre ensemble ou mourir, collection Mémoires imaginaires, Ed. Albin Michel, Paris 2010

Devant ces obstacles repérés, l'enjeu crucial qui s'impose alors aux professionnels de l'accompagnement et du soin peut se résumer en ces termes : entre devoir de protection et mission d'accompagnement, comment garantir la sécurité de la personne sans ingérence dans sa vie privée et sans limitation de ses droits ? Il n'existe pas de droit opposable à la sexualité, mais en revanche, les textes de droit fondamentaux sont particulièrement offensifs dans leur affirmation des droits de l'homme. La loi qui garantit à tout individu le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité réclame une attention constante au sein des institutions, autour de ces prérequis de base autorisant l'accès à une vie affective et sexuelle. Se limiter à des réponses institutionnelles trop cadrantes ou sécuritaires aurait pour corollaire de restreindre encore les libertés de la personne, en faisant l'impasse sur la dimension éthique du sens d'un accompagnement bienveillant qui vise l'autonomie et l'épanouissement de la personne. Dès lors, la conjonction de la légitimité des demandes des personnes concernées, de la mise en conformité avec le cadre légal et de l'intégration des évolutions sociétales autour de la sexualité requiert des outils spécifiques. François CROCHON Sexologue clinicien Chef de mission du CeRHeS handicapsetsexualites@gmail.com

## Modalités d'inscription

- sur le site [www.eests.org](http://www.eests.org)
- par mail à [formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org)

## Informations Complémentaires.



### Durée

**3 journées**

Soit 18 heures

**Pour un groupe de 12 à 15 professionnels MAXI**



### Lieu

**EN INTRA** au sein des établissements du secteur

- Social
- Médico-social
- Sanitaire et social
- Secteur associatif

## OBJECTIFS :

- Renforcer les compétences des intervenants et les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Co-construire des recommandations de bonnes pratiques auprès de ces professionnels afin de faire évoluer les pratiques dans les établissements et les services.
- Savoir écouter et apporter une réponse aux questionnements spécifiques des personnes et de leur famille
- Proposer une éducation à la vie affective et sexuelle adaptée aux besoins en direction des jeunes adultes et adultes en situation de handicap mental, en prenant en compte la singularité de leur situation.
- Accompagner les personnes en situation de handicap et leur famille
- Prendre en compte leur vulnérabilité, en assurant la sécurité, le respect de l'intégrité et leur dignité
- Promouvoir la bientraitance et accompagner les jeunes adultes dans leur vie affective & Faire vivre leur droit à une éducation sexuelle adaptée à leurs préoccupations et besoins
- Participer à la promotion de la santé

## Programme

### JOUR 1. Le corps : Les différentes fonctions des parties du corps

- Les relations amicales
- Les codes sociaux
- Le cadre juridique français
- La séduction
- Le droit de dire non

## JOUR 2.

- La prise en compte des conséquences de la déficience intellectuelle sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap mental
- Le partenariat effectif avec le représentant légal/ famille, dans cette démarche particulière d'accompagnement, lors de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement
- La sécurité, préservant la vie privée et l'intimité
- Le respect du droit à une vie affective et sexuelle adaptée à chacun,
- Les relations sexuelles

## JOUR 3. Le désir d'enfant et la parentalité

- La responsabilité des professionnels consiste à écouter ce désir et apporter des éclairages sur ce que signifie être mère ou être père
- Les compétences pratiques que cela demande,
- La responsabilité que cela entraîne
- Les renoncements et les bouleversements que cela implique.



### Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les professionnels et adultes en formation sont des professionnels issus des champs de l'action sociale et médico-sociale, des formateurs chercheurs, des psychologues, des neuro psychologues, des directeurs d'établissements, et des cadres pédagogiques de notre centre de formation.

Tous sont hautement qualifiés et répondent aux exigences qualité et de certification.



### Contact

[formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org)



### Coût

**3130 euros**  
**Coût variable en fonction du déplacement du formateur**



### Public : GROUPE DE 12 à 15 PROFESSIONNELS :

- Professionnels du secteur social et médico-social,
- Professionnels du secteur sanitaire et sociale
- Professionnels du milieu associatif



### MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Apports théoriques
- Alliance entre apports théoriques et étude de situations cliniques
- Réflexions individuelles
- Echanges entre les participants
- Expérimentation d'attitudes, outils et techniques
- Questionnaire de satisfaction



### Modalités et délais d'accès

Inscription auprès de l'EESTS Lille sur le site [www.eests.org](http://www.eests.org)

Demande par mail à [formationcontinue@eests.org](mailto:formationcontinue@eests.org) ou contact téléphonique au 03.20.93.23.32.



### Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, en cas de reconnaissance Travailleur Handicapé ou en cas de troubles nécessitant un aménagement, nous en informer à l'adresse [referenthandicap@eests.org](mailto:referenthandicap@eests.org).

